

## CONSEIL MUNICIPAL

### Vote des quatre taxes :

Le conseil décide de ne pas augmenter la fiscalité 2007 et reconduit les taux de la manière suivante, taxe d'habitation 10,50 %, taxe foncier bâti 10,50 %, taxe foncier non bâti 26,16 % et taxe professionnelle 7,50 %.

### Avenant aux travaux route de Saint Brice :

Monsieur le Maire rappelle au conseil, municipal que, par délibération 23/2006 il avait confié les travaux d'assainissement route de St Brice à la société DLE pour un montant de 55808,50 € HT. Les travaux effectués étant plus importants que dans le marché initial un avenant d'un montant de 1304,00 € HT est proposé. Après en avoir délibéré le Conseil Municipal accepte cet avenant et autorise son paiement.

### Concessions cimetière :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des difficultés actuelles de gestion du cimetière communal : absence de documents, concessions perpétuelles, tombes non entretenues. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de transformer les concessions perpétuelles en concessions centenaires et de démarrer des procédures de reconnaissance d'état d'abandon et de reprises de concessions